



L'éco-conception, une démarche à la portée de toutes les entreprises

Des actions simples suffisent parfois à réduire l'impact d'un produit sur l'environnement. Il faut pour cela prendre en compte toutes les étapes de son cycle de vie.

DOSSIER RÉALISÉ PAR MARIE LEPESANT

Dans un contexte où les prix des matières premières et de l'énergie sont fluctuants voire aléatoires, opter pour l'éco-conception peut devenir stratégique. Cette démarche volontaire, visant à concevoir un produit ou un service ayant le moins d'impact possible sur l'environnement, reste pourtant marginale. Il est ainsi difficile d'identifier les entreprises vertueuses, même si deux labels — l'éco-label européen et la marque NF Environnement —, qui distinguent les produits et services plus respectueux de la planète, constituent des indicateurs. Au 1^{er} janvier 2012, 500 entreprises françaises ont été certifiées (358 pour l'éco-label européen et 142 pour la marque NF Environnement). Reste que des sociétés peuvent adopter cette démarche sans pour autant choisir la certification qui est payante.

« Pour éco-concevoir un produit, il

faut non seulement prendre en considération sa fabrication mais également tout son cycle de vie », explique Grégory Fauveau, responsable du pôle management environnemental de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Ile-de-France.

Parmi les questions à se poser : quelle énergie est consommée pendant l'extraction des matières premières ? Lors de la distribution du produit ? De son usage ?

Que devient le produit en fin de vie ? Les actions à mettre en place sont parfois très simples. « Fabriquer un produit démontable peut permettre d'utiliser un carton plus petit », illustre Grégory Fauveau.

Les achats et le transport sont aussi des fonctions relativement aisées à optimiser. « Il est difficile d'entreprendre seul cette démarche. Il faut des compétences », prévient-il.

L'Ademe propose ainsi un soutien financier aux entreprises ayant re-

cours à des expertises extérieures pour un diagnostic et/ou un accompagnement. Si l'engouement tarde à venir, ce ne sont pas tant à cause de freins financiers donc mais bien parce que les vieilles habitudes ont la vie dure. Et pourtant des produits éco-conçus comme le Gobi laissent présager le meilleur. Cette bouteille réutilisable et personnalisable, lancée en mai 2011 par une entreprise parisienne, Gobilab, se veut une alternative pratique et ludique aux 2 milliards de gobelets utilisés annuellement, et aux 7 kg de bouteilles jetés par an et par personne. Sans Bisphénol A, inodore, lavable, il est fabriqué dans le Val-de-Marne. Autre exemple : l'abribus Cirrus, développé par la société Nord technique à Courrières (Pas-de-Calais). Fabriqué à partir de matériaux recyclables (sans métaux lourds), sa consommation d'énergie est réduite par un éclairage à Led, ou solaire. Quand éco-conception rime avec innovation.

**Un soutien financier
pour un diagnostic
ou un accompagnement**

▷ **Anthony KÉRIHUEL**, président de S3D

« Nous valorisons les déchets organiques »



Du 2 au 5 mai, l'entreprise **S3D** participera au challenge Educ'eco dans le Gers avec une voiture équipée d'un moteur diesel alimenté par un biocarburant à base de graisse de confit de canard.

Transformer de la graisse animale en énergie, c'est possible. La société **S3D** l'a fait. Grâce à son procédé **Valorfat**, un fabricant d'andouille artisanale utilise ses déchets comme source d'énergie pour son usine. Avec l'ajout d'éthanol et d'eau, la graisse est transformée en biocarburant qui alimente un moteur pour produire de l'électricité et de la chaleur sur le site. Et cette solution innovante intéresse déjà un industriel espagnol qui souhaiterait utiliser ce procédé à grande échelle. Les trois cofondateurs proposent d'autres techniques permettant la valorisation énergétique

des déchets : la méthanisation ou la gazéification du bois.

Par ailleurs, **S3D** participera au challenge Educ'eco, organisé dans le Gers du 2 au 5 mai. Cette course, réservée aux véhicules alternatifs, comptera cette année une voiture unique en son genre. « Nous l'avons équipée d'un moteur diesel qui sera alimenté par un biocarburant à base de graisse de confit de canard », raconte Anthony Kérihuel, président de **S3D**. Pour aller jusqu'au bout de la démarche écoresponsable, l'entreprise a choisi comme fournisseur un producteur situé à moins de 40 km du circuit.

Création :
2007.

Siège social :
Nantes
(Loire-Atlantique).

Effectif :
8 personnes.

Chiffre d'affaires 2011 :
500 000 €.



Le plastique issu des coques d'ordinateur broyées et de déchets végétaux sert à fabriquer des lames à terrasses, des jardinières ou du mobilier urbain.

(DR.)

▷ **Daniel OUAKNINE**, directeur général d'APR2

« Un matériau fait de coques d'ordinateur »

La société APR2 est née après la publication d'une directive européenne rendant obligatoires la collecte et l'élimination des déchets d'équipement électrique et électronique (D3E). « Notre objectif est d'apporter une solution aux sociétés et aux institutionnels », explique Daniel Ouaknine, directeur général d'APR2. Chaque jour, les salariés de l'entreprise adaptée (au moins 80 % sont des travailleurs handicapés) désosent entre 900 et 1 500 ordinateurs de bureau. « Tous les ferreux sont envoyés à 200 mètres de notre entrepôt, chez l'une des plus grandes fonderies d'Europe », raconte le dirigeant. Si la

plupart des matériaux sont recyclés dans des filières dédiées, certains plastiques rigides posent problème. Grâce au soutien d'Oséo et du conseil général des Yvelines, APR2 a mis au point un éco-matériau, à base de plastique issu des coques d'ordinateurs broyées et de déchets végétaux (sciure de bois, par exemple). Des transformateurs de la plasturgie utilisent ce granulé composite pour fabriquer des lames à terrasses, des jardinières ou du mobilier urbain.

Ainsi les jardinières du Café de la Paix à Paris sont habillées avec des lames composites fabriquées avec des coques d'ordinateur Dell.

Création :
2002.

Siège social :
Bonnières-sur-Seine (Yvelines).

Effectif :
70 personnes.

Chiffre d'affaires 2011 :
5 millions d'euros.